

COLLEGES ELECTORAUX	CIRCONSCRIPTION	POPULATION 2026	EFFECTIF CM	EFFECTIF CM EN EXERCICE	Nombre de délégués élus ou de droit	Nombre de délégués supplémentaires Élus <small>(dans les communes de 30 000 habitants et plus)</small>	Total Électeurs	Nombre de délégués suppléants Élus	Les suppléants peuvent être élus parmi les électeurs de la commune	SEUILS DE POPULATION	SCRUTIN
1-Sénateurs	Alpes-Maritimes	1142503			5		5				95 électeurs de droit
2-Députés	Alpes-Maritimes	1142503			9		9				
3-Conseillers régionaux	PACA	5293055			27		27				
4-Conseillers départementaux	Alpes-Maritimes	1142503			54		54				
5-Délégués des conseils municipaux	Les Mujouls	37	7	7	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	85 communes de moins de 1 000 habitants Élection par et parmi les conseillers municipaux au scrutin majoritaire secret à deux tours (majorité absolue au premier tour, relative au second tour) Candidatures distinctes et élections distinctes : élection des délégués titulaires puis des délégués suppléants.
5-Délégués des conseils municipaux	Amirat	45	7	7	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Sallagriffon	47	7	7	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Lieuche	50	7	7	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Auvare	52	7	7	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Saint-Léger	61	7	7	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Châteauneuf-d'Entraunes	62	7	7	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Gars	65	7	7	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	La Roque-en-Provence	67	7	7	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Sauze	67	7	7	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Villeneuve d'Entraunes	82	7	7	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Collongues	84	7	7	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Saint Antonin	85	7	7	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Thiéry	91	7	7	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Les Ferres	93	7	7	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	La Croix-sur-Roudoule	96	7	7	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Le Mas	97	7	7	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Pierlas	98	7	7	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Saint Dalmas-le-Selvage	98	7	7	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Conségudes	103	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	

COLLEGES ELECTORAUX	CIRCONSCRIPTION	POPULATION 2026	EFFECTIF CM	EFFECTIF CM EN EXERCICE	Nombre de délégués élus ou de droit	Nombre de délégués supplémentaires Élus <small>(dans les communes de 30 000 habitants et plus)</small>	Total Électeurs	Nombre de délégués suppléants Élus	Les suppléants peuvent être élus parmi les électeurs de la commune	SEUILS DE POPULATION	SCRUTIN
5-Délégués des conseils municipaux	Aiglun	104	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	<p>85 communes de moins de 1 000 habitants</p> <p>Élection par et parmi les conseillers municipaux au scrutin majoritaire secret à deux tours (majorité absolue au premier tour, relative au second tour)</p> <p>Candidatures distinctes et élections distinctes : élection des délégués titulaires puis des délégués suppléants.</p>
5-Délégués des conseils municipaux	Bairols	105	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Courmes	109	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Marie	109	11	9	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Roubion	112	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Puget-Rostang	116	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Roure	116	11	10	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Entraunes	124	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Cuébris	130	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Ilonse	132	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Massoins	138	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Saint-Martin-d'Entraunes	138	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Daluis	147	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Tourette-du-Château	147	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Tournefort	147	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Duranus	151	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Rimplas	156	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Briançonnet	165	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Rigaud	165	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Ascros	174	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Saint Auban	194	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Venanson	195	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Sigale	204	11	9	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Revest-les-Roches	239	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	

COLLEGES ELECTORAUX	CIRCONSCRIPTION	POPULATION 2026	EFFECTIF CM	EFFECTIF CM EN EXERCICE	Nombre de délégués élus ou de droit	Nombre de délégués supplémentaires Élus <small>(dans les communes de 30 000 habitants et plus)</small>	Total Électeurs	Nombre de délégués suppléants Élus	Les suppléants peuvent être élus parmi les électeurs de la commune	SEUILS DE POPULATION	SCRUTIN
5-Délégués des conseils municipaux	La Penne	254	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	<p>85 communes de moins de 1 000 habitants</p> <p>Élection par et parmi les conseillers municipaux au scrutin majoritaire secret à deux tours (majorité absolue au premier tour, relative au second tour)</p> <p>Candidatures distinctes et élections distinctes : élection des délégués titulaires puis des délégués suppléants.</p>
5-Délégués des conseils municipaux	Bézaudun-les-Alpes	256	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Moulinet	268	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Saint-Sauveur-sur-Tinée	290	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Touët-de-l'Escarène	300	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Fontan	307	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Malaussène	326	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Caussols	332	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Pierrefeu	337	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Toudon	355	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Gourdon	367	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Cipières	393	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Castillon	425	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Saorge	430	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Caille	441	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Beuil	483	11	11	1		1	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Valderoure	539	15	14	3		3	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	La Tour	540	15	15	3		3	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Séranon	540	15	15	3		3	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Roquestéron	552	15	15	3		3	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Bouyon	557	15	15	3		3	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Coursegoules	564	15	15	3		3	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Guillaumes	587	15	15	3		3	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Belvédère	601	15	15	3		3	3	Non	moins de 1000 habitants	

COLLEGES ELECTORAUX	CIRCONSCRIPTION	POPULATION 2026	EFFECTIF CM	EFFECTIF CM EN EXERCICE	Nombre de délégués élus ou de droit	Nombre de délégués supplémentaires Élus <small>(dans les communes de 30 000 habitants et plus)</small>	Total Électeurs	Nombre de délégués suppléants Élus	Les suppléants peuvent être élus parmi les électeurs de la commune	SEUILS DE POPULATION	SCRUTIN
5-Délégués des conseils municipaux	Escragnolles	622	15	15	3		3	3	Non	moins de 1000 habitants	85 communes de moins de 1 000 habitants
5-Délégués des conseils municipaux	Gréolières	631	15	15	3		3	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Isola	642	15	15	3		3	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	La Bollène-Vésubie	662	15	15	3		3	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Andon	665	15	15	3		3	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Clans	703	15	15	3		3	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Bonson	740	15	15	3		3	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Touët-sur-Var	748	15	15	3		3	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	La Brigue	763	15	15	3		3	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Villars-sur-Var	780	15	15	3		3	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Utelle	805	15	15	3		3	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Coaraze	827	15	15	3		3	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Valdeblore	835	15	15	3		3	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	La Roquette-sur-Var	921	15	15	3		3	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Bendejun	971	15	15	3		3	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Castellar	996	15	15	3		3	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Châteauneuf-Villevieille	997	15	15	3		3	3	Non	moins de 1000 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Péone	1094	15	15	3		3	3	Non	de 1000 à 8999 habitants	58 communes de 1000 à 8999 habitants
5-Délégués des conseils municipaux	Lantosque	1198	15	15	3		3	3	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Lucéram	1234	15	12	3		3	3	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Spéracédès	1241	15	15	3		3	3	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Cantaron	1268	15	15	3		3	3	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Saint Etienne-de-Tinée	1289	15	15	3		3	3	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Berre-les-Alpes	1316	15	15	3		3	3	Non	de 1000 à 8999 habitants	(L.289 & R.132)

Élection par et parmi les conseillers municipaux au scrutin majoritaire secret à deux tours (majorité absolue au premier tour, relative au second tour)

Candidatures distinctes et élections distinctes : élection des délégués titulaires puis des délégués suppléants.

Liste unique pour les délégués et les suppléants.

Chaque liste unique de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Scrutin de liste secret suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir.

COLLEGES ELECTORAUX	CIRCONSCRIPTION	POPULATION 2026	EFFECTIF CM	EFFECTIF CM EN EXERCICE	Nombre de délégués élus ou de droit	Nombre de délégués supplémentaires Élus <small>(dans les communes de 30 000 habitants et plus)</small>	Total Électeurs	Nombre de délégués suppléants Élus	Les suppléants peuvent être élus parmi les électeurs de la commune	SEUILS DE POPULATION	SCRUTIN
5-Délégués des conseils municipaux	Saint-Martin-Vésubie	1337	15	15	3		3	3	Non	de 1000 à 8999 habitants	<p>58 communes de 1000 à 8999 habitants</p> <p>Liste unique pour les délégués et les suppléants.</p> <p>Chaque liste unique de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Scrutin de liste secret suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir.</p>
5-Délégués des conseils municipaux	Sainte Agnes	1380	15	15	3		3	3	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Saint Blaise	1397	15	15	3		3	3	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Peillon	1408	15	15	3		3	3	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Le Broc	1446	15	15	3		3	3	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Cabris	1450	15	15	3		3	3	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Théoule-sur-Mer	1477	15	15	3		3	3	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Saint Jean-Cap-Ferrat	1531	19	19	5		5	3	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Gorbio	1609	19	19	5		5	3	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Gilette	1627	19	19	5		5	3	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Castagniers	1666	19	19	5		5	3	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Blausasc	1668	19	19	5		5	3	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Tende	1775	19	19	5		5	3	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Puget-Théniers	1798	19	19	5		5	3	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Roquebillière	1818	19	19	5		5	3	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Peille	2123	19	19	5		5	3	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Eze	2144	19	19	5		5	3	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Falicon	2185	19	19	5		5	3	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Aspremont	2346	19	19	5		5	3	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Breil-sur-Roya	2377	19	19	5		5	3	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Opio	2527	23	23	7		7	4	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	L'Escarène	2585	23	23	7		7	4	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Le Bar-sur-Loup	2974	23	23	7		7	4	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	La Turbie	3045	23	23	7		7	4	Non	de 1000 à 8999 habitants	

COLLEGES ELECTORAUX	CIRCONSCRIPTION	POPULATION 2026	EFFECTIF CM	EFFECTIF CM EN EXERCICE	Nombre de délégués élus ou de droit	Nombre de délégués supplémentaires Élus <small>(dans les communes de 30 000 habitants et plus)</small>	Total Électeurs	Nombre de délégués suppléants Élus	Les suppléants peuvent être élus parmi les électeurs de la commune	SEUILS DE POPULATION	SCRUTIN
5-Délégués des conseils municipaux	Saint-Paul-de-Vence	3203	23	23	7		7	4	Non	de 1000 à 8999 habitants	<p>58 communes de 1000 à 8999 habitants</p> <p>Liste unique pour les délégués et les suppléants.</p> <p>Chaque liste unique de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Scrutin de liste secret suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir.</p>
5-Délégués des conseils municipaux	Le Tignet	3212	23	23	7		7	4	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Auribeau-sur-Siagne	3401	23	23	7		7	4	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Colomars	3409	23	23	7		7	4	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Saint-Martin-du-Var	3431	23	23	7		7	4	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Saint-Vallier-de-Thiey	3658	27	27	15		15	5	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Sospel	3791	27	27	15		15	5	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Châteauneuf-Grasse	3815	27	27	15		15	5	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Beaulieu-sur-Mer	3874	27	27	15		15	5	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Saint Cézaire-sur-Siagne	4056	27	27	15		15	5	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Tourrettes-sur-Loup	4165	27	27	15		15	5	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Le Rouret	4209	27	27	15		15	5	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Gattières	4358	27	27	15		15	5	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Saint-Jeannet	4453	27	27	15		15	5	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Cap d'Ail	4482	27	27	15		15	5	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Tourrette-Levens	4624	27	27	15		15	5	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Villefranche-sur-Mer	5008	29	29	15		15	5	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Levens	5377	29	29	15		15	5	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Drap	5484	29	29	15		15	5	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	La Roquette-sur-Siagne	5669	29	29	15		15	5	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Saint-André-de-la-Roche	5896	29	29	15		15	5	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	La Gaude	7265	29	29	15		15	5	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Roquefort-les-Pins	7292	29	29	15		15	5	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Contes	7897	29	29	15		15	5	Non	de 1000 à 8999 habitants	

COLLEGES ELECTORAUX	CIRCONSCRIPTION	POPULATION 2026	EFFECTIF CM	EFFECTIF CM EN EXERCICE	Nombre de délégués élus ou de droit	Nombre de délégués supplémentaires Élus <small>(dans les communes de 30 000 habitants et plus)</small>	Total Électeurs	Nombre de délégués suppléants Élus	Les suppléants peuvent être élus parmi les électeurs de la commune	SEUILS DE POPULATION	SCRUTIN
5-Délégués des conseils municipaux	La Colle-sur-Loup	8202	29	29	15		15	5	Non	de 1000 à 8999 habitants	58 communes de 1000 à 8999 habitants Les délégués titulaires et suppléants sont élus à partir des mêmes listes parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne, paritaire, sans panachage ni vote préférentiel.
5-Délégués des conseils municipaux	Pégomas	8240	29	29	15		15	5	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Peymeinade	8514	29	29	15		15	5	Non	de 1000 à 8999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Biot	10511	33	33	33		33	9	Oui	de 9000 à 29999 habitants	13 communes de 9 000 à 30799 habitants Pas d'élection de délégués titulaires : les conseillers municipaux en exercice sont délégués de droit, à l'exception des conseillers municipaux européens. Élection des suppléants : - Les délégués suppléants sont élus parmi les électeurs de la commune ; - Chaque liste de candidats aux fonctions de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ; - Scrutin de liste secret suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel ; - Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir.
5-Délégués des conseils municipaux	La Trinité	10602	33	33	33		33	9	Oui	de 9000 à 29999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Mouans-Sartoux	11015	33	33	33		33	9	Oui	de 9000 à 29999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Beausoleil	11936	33	33	33		33	9	Oui	de 9000 à 29999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Valbonne	11939	33	33	33		33	9	Oui	de 9000 à 29999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Roquebrune-Cap-Martin	12037	33	33	33		33	9	Oui	de 9000 à 29999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Carros	13803	33	33	33		33	9	Oui	de 9000 à 29999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Villeneuve Loubet	17548	33	33	33		33	9	Oui	de 9000 à 29999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Mougins	19782	33	33	33		33	9	Oui	de 9000 à 29999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Vence	19917	33	33	33		33	9	Oui	de 9000 à 29999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Mandelieu-la-Napoule	21640	35	35	35		35	9	Oui	de 9000 à 29999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Vallauris	29259	35	35	35		35	9	Oui	de 9000 à 29999 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Menton	30604	39	39	39		39	10	Oui	de 9000 à 30799 habitants	
5-Délégués des conseils municipaux	Saint-Laurent-du-Var	32172	39	38	38	2	40	10	Oui	30800 habitants et plus	7 communes de 30800 habitants et plus Élections des délégués supplémentaires et suppléants Aux conseillers municipaux délégués de droit s'ajoutent des délégués supplémentaires à raison d'1 pour 800 habitants. Les fractions de 800 habitants ne sont pas prises en considération. Liste unique pour les délégués de droit et supplémentaires et les suppléants. Chaque liste unique de candidats aux fonctions de délégués supplémentaires et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Scrutin de liste secret suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir.
5-Délégués des conseils municipaux	Le Cannet	41938	43	43	43	14	57	14	Oui	30800 habitants et plus	
5-Délégués des conseils municipaux	Grasse	50970	45	45	45	26	71	17	Oui	30800 habitants et plus	
5-Délégués des conseils municipaux	Cagnes-sur-Mer	53354	45	45	45	29	74	17	Oui	30800 habitants et plus	
5-Délégués des conseils municipaux	Cannes	74350	49	49	49	55	104	23	Oui	30800 habitants et plus	
5-Délégués des conseils municipaux	Antibes	77637	49	49	49	59	108	24	Oui	30800 habitants et plus	
5-Délégués des conseils municipaux	Nice	357737	69	69	69	409	478	98	Oui	30800 habitants et plus	

